

A V I S P U B L I C

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ BERTRAND FRÉCHETTE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE QUI SERA TENUE MARDI LE 4 MAI 2010 À 20:00 HEURES, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

REQUÉRANT: FABRIQUE DE STE-CROIX

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT AFIN D'IMPLANTER UNE ENSEIGNE DONT L'AIRE TOTALE REPRÉSENTE

4.18 MÈTRES CARRÉS AU LIEU DE 2.50 MÈTRES CARRÉS PRESCRITS PAR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007 À L'ARTICLE 12.2.1.3. 6.

CETTE DEMANDE NE CAUSE AUCUN PRÉJUDICE APPARENT.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVANT :

NO. CIVIQUE : 6319 RUE : PRINCIPALE
NO. (S) LOT(S) 3 592 283

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À SAINTE-CROIX CE QUATORZIÈME DU MOIS D'AVRIL 2010.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER